

Leslie Maison (SEV-TPG)
Alain Clémence (SSP)

Aux membres du Conseil ASRO

Rapport de vérification des comptes ASRO 2022

En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons effectué un contrôle des comptes de l'ASRO pour l'exercice 2022 clôturé au 31 décembre.

L'examen du bilan montre un bénéfice de 3 214.15 F. La fortune s'établit à 30 343.08 F et les liquidités disponibles à 34 617.33 F (compte CCP).

Comparaison 2021-2022

La comparaison des deux comptes d'exploitation montre une hausse de l'affranchissement et de l'usage de la photocopieuse, après les baisses entre 2019 et 2021, hausse que l'on comprend aisément comme une activité syndicale plus soutenue après le COVID. Il est à noter que ces changements n'ont pas modifié les résultats de l'exercice, ce qui semble indiquer que les changements dans la facturation que nous avons préconisés étaient souhaitables.

Le trésorier a modifié la présentation des pièces comptables en séparant les pièces justificatives des comptes, ce qui permet une lecture et une vérification plus aisées de la comptabilité.

Nous avons effectué les contrôles suivants pour l'exercice 2022 :

- soldes des comptes en ouverture et fermeture
- actifs et passifs transitoires
- pièces justificatives et leur comptabilisation pour les rémunérations, y compris les déductions sociales et leur paiement à l'OCAS
- sondage aléatoire de pièces justificatives

Nous n'avons pas trouvé d'erreurs dans la saisie et la tenue de la comptabilité. Par conséquent, nous proposons d'approuver les comptes 2022 et d'en donner décharge au trésorier de l'ASRO qui les a effectués.

Genève, le 17 octobre 2023

Leslie Maison (SEV-TPG)



Alain Clémence (SSP)